



DELIBERATION
COMITE SYNDICAL
Syndicat Mixte du Pays de Chaumont

SEANCE DU 08 février 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
34	22	25

Date de convocation 31 janvier 2024

L'an 2024 et le huit février deux mille vingt quatre, le Comité Syndical, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les locaux du Syndicat Mixte à Chaumont, sous la présidence de Stéphane MARTINELLI, Président.

Présents : Jean-Claude BRAYER, Patrice CLOSS, Didier COGNON, Claude COSSON, Lise COURTOIS, Jean-Guillaume DECORSE, Josette DEMANGEOT, Gilles DESNOUVEAUX, Franck DUHOUX, Christelle GAUVAIN, Sébastien GUILLERMO, François GUYOT, Marie-Claude LAVOCAT, Bernard LUISIN, Stéphane MARTINELLI, Michel MENET, Véronique NICKELS, Nicole PENSEE, Frédéric ROUSSEL, Roland THERY, Bernard VIALLETEL, Jean-Marie WATREMETZ.

Absents : Olivier BILLIARD, Audrey DUHOUX, Stephan EMERAUX, Christine GUILLEMY, Bernard GUY, Martine HENRISSAT, Arnaud LAMOTTE, Christophe LIMAUX, Etienne MARASI, Thierry PONCE, Patrick VIARD, Patrice VOIRIN.

Représentés :
Arnaud LAMOTTE par Stéphane MARTINELLI
Christophe LIMAUX par Bernard LUISIN
Patrice VOIRIN par Jean-Marie WATREMETZ

Franck DUHOUX a été nommé secrétaire de séance.

Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2024
N° de délibération : 2024-4

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
22	25	25	0	0	0

Vu l'arrêté préfectoral du 21 décembre 2015 portant création du Syndicat Mixte du Pays de Chaumont,
Vu l'article L. 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant l'adoption d'un budget,

Considérant qu'aux termes de l'article susvisé, dans les communes de plus de 3 500 habitants, un débat a lieu au conseil sur les orientations générales du budget, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et qu'il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique,

Considérant que les règles applicables aux communes de plus de 3 500 habitants s'appliquent au Syndicat Mixte du Pays de Chaumont.

Le Président introduit le débat en présentant différents éléments issus du rapport. Il rappelle que les frais de fonctionnement du Syndicat, qui comprennent le SCOT, le programme LEADER, les actions culturelles, l'animation du Projet Alimentaire Territorial (PAT), l'animation du Contrat Local de Santé (CLS) mais également l'ingénierie, sont globalisés.

Le Président poursuit en présentant les ambitions pour chacune des missions du Syndicat Mixte pour l'année 2024, et des conséquences budgétaires sur l'exercice 2024.

SUR PROPOSITION du Président, et **APRES** en avoir délibéré, **le Syndicat Mixte du Pays de Chaumont décide à l'unanimité par vote à main levée.**

1° De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2024.

Pour extrait conforme,
Le président,



Stéphane MARTINELLI

Stephane MARTINELLI
2024.02.10 19:23:33 +0100
Ref:5950984-8896781-1-D
Signature numérique
le Président

Stéphane MARTINELLI

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de la présente délibération.